

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Métropole du Grand Nancy aura lieu à compter du **mardi 20 octobre 2026 à 10h au vendredi 20 novembre 2026 à 16h, soit une durée de 31 jours consécutifs**.

Monsieur Michel RAMPONT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy et Monsieur André LOUP comme commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique est le siège de la Métropole du Grand Nancy situé 22-24, viaduc Kennedy, 54035.

Toute demande d'information concernant le PLUi peut être adressée à la Métropole du Grand Nancy, maître d'ouvrage de la procédure, soit par voie postale (Métropole du Grand Nancy, Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, 7 rue Pierre Chalnot, 54000 NANCY), par courriel (urbanisme@grandnancy.eu) et par téléphone (03.83.91.83.16)

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et horaires habituels d'ouverture des lieux ci-dessous :

- Au **siège** de la Métropole du Grand Nancy.
- Dans les **mairies des communes de la Métropole du Grand Nancy**, excepté pour la commune de **Malzéville** où le dossier sera consultable au **Centre Technique Municipal 30 rue des Chenevières**.
- Lors des **permanences** mentionnées ci-après.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en version dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/plui-mgn-m1>

Un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy aux jours et heures d'ouverture habituels.

Durant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public dans les mairies des communes (excepté pour la commune de Malzéville où le registre sera consultable au Centre Technique Municipal, 30 rue des Chenevières) ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra pendant toute la durée de l'enquête, consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Sur les **registres d'enquête** prévus à cet effet et mis à disposition dans les 20 communes, au siège de la Métropole et lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées ci-dessous
- Sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : **<https://www.registredemat.fr/plui-mgn-m1>**
- Par **courrier** adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **22-24, viaduc Kennedy CO 80036, 54035 NANCY cedex**
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : **plui-mgn-m1@registredemat.fr**

Pendant l'enquête publique le commissaire enquêteur assurera des permanences dans les lieux, jours et heures précisés ci-dessous, elles sont ouvertes à tous indépendamment du lieu de résidence.

Métropole du Grand Nancy	Mardi 20 octobre 2026	10h00 - 11h30	Siège de la Métropole du Grand Nancy, 22-24 viaduc Kennedy
	Vendredi 20 novembre 2026	14h30 - 16h00	
Art-sur-Meurthe	Mercredi 4 novembre 2026	14h30 - 16h00	Mairie, 20 rue George Chepfer
Essey-lès-Nancy	Vendredi 20 novembre 2026	10h30 - 12h00	Mairie, Place de la République
Heillecourt	Mercredi 28 octobre 2026	14h30 - 16h00	Mairie, 58 Grande rue
Nancy	Mardi 20 octobre 2026	14h30 - 16h00	Hôtel de Ville, 1 Place Stanislas
Saulxures-lès-Nancy	Mercredi 4 novembre 2026	10h30 - 12h00	Mairie, 2 rue de Tomblaine
Villers-lès-Nancy	Mercredi 28 octobre 2026	10h30 - 12h00	Mairie, Boulevard des Aiguillettes - Esplanade Simone Veil

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, selon les modalités suivantes :

- A la **Métropole du Grand Nancy**, direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, ainsi que sur son site internet : **<http://enquetespubliques.grandnancy.eu>** et **<https://plui.grandnancy.eu/>**
- Dans les 20 **mairies de la Métropole** aux jours et horaires d'ouverture
- Sur le registre dématérialisé : **<https://www.registredemat.fr/plui-mgn-m1>**
- A la préfecture de Meurthe-et-Moselle

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification du PLUi-HD, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations, propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur fera l'objet d'une approbation par le conseil métropolitain.